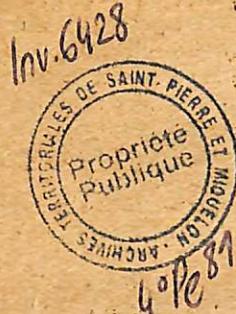


LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes
Reclames
Faits divers 1 fr. 00

LES DESSOUS D'UN COMITÉ.

Les nouvelles reçues par l'avant dernier courrier nous ont appris qu'un *Comité de défense des intérêts de la Colonie* venait d'être fondé à Paris, ayant M. de Lanessan comme Président, M. A. Delmont comme Secrétaire général, M. Léon Lacroix comme Trésorier général, et comme Membres principaux plusieurs armateurs St-Pierrais, entre autres M. M. Daygrand, Clément, Le-paulou etc...

Après avoir si longtemps et tant de fois entravé les efforts tentés par notre Délégué, M. L. Légasse, en vue du relèvement de la Colonie, nos adversaires vont-ils enfin si non le seconder, du moins marcher sur ses traces?..

Ce Comité, s'il était vraiment sérieux, pourrait nous autoriser à le croire; en tout cas, ce n'est pas M. L. Légasse qui passera son temps à lui mettre des bâtons dans les roues tant qu'on ne s'y occupera que des vrais intérêts de la Colonie. Il y a trop longtemps qu'il y travaille lui-même pour qu'il ne soit pas heureux d'en voir enfin d'autres se remuer à ses côtés et poursuivre le même but que lui :

Malheureusement, « ce bloc ensatiné ne nous dit rien qui vaille ». Il a trop les apparences et les allures d'une *coterie politique* pour que nous puissions croire qu'il poursuit réellement un but désintéressé!

Voici du reste une explication qui pourra jeter un peu de jour sur le motif et but véritable de ce Comité.

Récemment un de nos amis, de passage à Paris reçut de la bouche même d'un personnage officiel, la confidence suivante : « Le Ministre, lui dit-on, a l'intention bien arrêtée de faire enfin quelque chose pour votre Colonie, mais il ne veut rien vous accorder qui puisse sembler avoir été obtenu par votre délégué, M. L. Légasse avec lequel, comme vous le savez sans doute, il vient de rompre tout à fait et qu'il a, d'ailleurs, toujours considéré comme « trop clérical ».

Cette confidence absolument authentique en dit déjà long.

Mais ce n'est pas tout. D'après certains renseignements provenant d'une indiscretion, M. Milliès-Lacroix aurait donné lui-

même aux adversaires politiques de M. L. Légasse, l'idée de fonder un Comité, qui reprenant pour son compte les démarches faites cent fois par notre Délégué pour l'obtention des réformes les plus urgentes, verrait les siennes favorablement accueillies au Ministère et en recueillerait ainsi tout le mérite. D'où la création de ce fameux Comité de la défense des intérêts de la Colonie.

C'est, on l'avouera, une explication qui peut se soutenir et la présence, dans ce Comité, de M. A. Delmont ancien concurrent malheureux de M. L. Légasse, et celle de ses adversaires les plus acharnés ne peuvent que la renforcer en ce plus plausible.

Signalons enfin, en passant, le bruit qui a couru un instant, que M. A. Delmont aurait l'intention de se représenter contre M. L. Légasse aux prochaines élections et qu'un *nouveau journal* allait bientôt paraître pour préparer et appuyer sa candidature. Nous serions évidemment enchantés d'avoir un nouveau frère, surtout dans de semblables conditions, mais nous n'osons l'espérer, pas plus que nous ne croyons M. Delmont assez naïf pour courir au devant d'une seconde veste aussi certaine que la première.

Mais revenons à nos moutons, c'est-à-dire au fameux Comité !

Quel qu'en soit le véritable but, en ce qui nous concerne, nous applaudirons toujours des deux mains à toutes les réformes vraiment utiles qu'il pourra obtenir. Du reste le succès que ses démarches pourront avoir au Ministère ne prouvera pas qu'il aura fait davantage pour la Colonie que notre délégué, ni par suite mérité plus que lui. Oh ! non, nous connaissons M. L. Légasse; nous sommes au courant de ce qu'il a tenté en vue du relèvement des Iles St-Pierre et Miquelon, s'il n'a pas obtenu tout ce qu'il a demandé et que ce Comité obtiendra peut-être, — ce que nous souhaitons de tout cœur, — c'est tout simplement, comme le disait si bien l'auteur de la confidence ci-dessus, parce qu'au Ministère on le trouvait « trop clérical » parce qu'il s'est fait généreusement le défenseur de la « nouvelle Eglise » et des « Ecoles libres ». Mais, en ce faisant, il n'a point démerité aux yeux de la grande majorité de la population qui, bien au contraire, lui saura toujours gré de toutes les démarches et des ennuis de toutes sortes qu'il s'est imposés pour mener à bonne fin ces deux grandes

questions de l'Eglise et des Ecoles. Et il n'aurait obtenu que cela que ce serait déjà quelque chose, tandis que ses adversaires malgré tous leurs efforts, n'ont même pas pu empêcher l'ouverture du Collège Saint-Christophe.

Il est donc temps et grand temps qu'ils songent un peu à obtenir du Ministère non pas des mesures vexatoires et tracassières contre une partie de la population, mais quelques bonnes et excellentes réformes qui puissent profiter à tout le monde, c'est à dire à la Colonie tout entière.

Mais nous gageons que, même avec leur fameux Comité, ils n'obtiendront rien que notre Délégué n'ait déjà demandé cent fois et que nous aurions déjà depuis longtemps si, au lieu de le combattre et d'entraver ses efforts, ils l'eussent secondé tant soit peu.

Admettons qu'ils soient plus heureux et même mieux écoutés que lui, où sera leur *merite*? Sera-ce parce que le Ministre, pour punir M. L. Légasse de son dévouement à toutes les questions religieuses — disons le mot — de son « zèle clérical » lui aura tout refusé, pour tout accorder ensuite à ses adversaires politiques et les récompenser ainsi de leur « zèle anticlérical » que ceux-ci auront droit à la reconnaissance de la population catholique de nos îles ?

Nullement, nous savons trop qu'aujourd'hui, pour avoir les faveurs du Ministère, il faut combattre la religion, foulter aux pieds tout sentiment d'honneur et de Justice, travailler à la destruction des plus nobles libertés.

M. L. Légasse n'est pas de ceux-là et nous l'en félicitons. Tel qu'il est il nous plaît mieux à nous qui avons la foi et qui voulons garder notre religion que s'il était un anti clérical de marque, et par suite bien noté et bien écouté au Ministère.

La mentalité de nos adversaires.

Nous publions ci-dessous un article paru dans « Le Siècle » le 28 mars dernier, sous la signature de M. Georges Bousquet.

Cet article, comme on pourra s'en rendre compte, est très suggestif; il dévoile d'une façon saisissante, la mentalité de nos adversaires dont la rage ne connaît plus

de bornes depuis le jour, déjà lointain, où ils ont perdu tout espoir d'empêcher l'autorisation des écoles libres.

Ils avaient pris tant de peine à chanter un peu sur tous les tons, que jamais, *non* *jamais*, nous n'obtiendrions cette autorisation, qu'ils méritaient vraiment voir leur désir exaucé.

Nous pouvons bien nous vanter de l'avoir obtenu envers et contre tous leurs efforts.

Et pourtant, Dieu sait s'ils se sont démenées depuis au moins quatre mois pour nous faire aboutir à un échec ! *Visites* au Gouvernement, *déméritées* auprès des principaux fonctionnaires de la Colonie, *rapports* mensongers envoyés en France, tout a été mis en œuvre pour arracher au Ministère le *refus* qu'ils escomptaient.

Heure inutile, nous étions le nombre, et nous avions le bon droit pour nous, c'est ce qui nous a sauvés.

Obligés donc d'en rabattre de leur *morgue* primitive, ils ont essayé alors d'obtenir que cette autorisation, qu'ils ne pouvaient plus empêcher fût au moins *illusoire*.

Ici encore leurs efforts ont été vains; car, malgré le *cablogramme* qu'ils s'empêtrèrent d'envoyer à M. Guieyssse le 20 mars dernier, et que nos lecteurs trouveront plus loin: «*l'autorisation des écoles cléricales a été bel et bien accordée en dehors des conditions prévues à l'unanimité (?) par le Conseil de l'instruction publique et le Conseil d'administration*» Le fameux article 8 en effet a été depuis lors sensiblement amélioré, rendu même *acceptable*, taudis qu'auparavant on ne l'eût *jamais accepté*.

Il est un proverbe qui dit: «Rira bien qui rira le dernier». Nos adversaires ont eu tort de rire les premiers, maintenant ils rient encore sans doute, mais ils rient *jeune*.

Puissent-ils se *consoler* un peu en lisant l'article suivant qu'ils ont inspiré et qui est l'*expression même de la plus... exacte vérité*.

Les menées congréganistes aux îles St-Pierre et Miquelon.

On se souvient des incidents graves dont les îles St-Pierre et Miquelon furent le théâtre, il y a quelques mois à peine, incidents qui furent provoqués par quelques clercs de St-Pierre, lesquels avaient émis la prétention d'ouvrir une école libre sans autorisation du Chef de la Colonie.

La «foule» c'est-à-dire une poignée d'ouvriers appartenant à une maison bien connue dans l'île pour ses accointances avec les réactionnaires de la métropole, manifesta bruyamment devant l'hôtel de l'administrateur et arbora même en signe de protestation le pavillon américain.

A la suite de ces événements, qui trouvèrent d'ailleurs leur écho à la tribune du Parlement, l'honorable M. Milliès-Lacroix envoya un bâtiment de guerre dans les eaux de la colonie et donna, en outre, à l'administrateur nouvellement nommé des instructions très impératives pour que la loi et les règlements en vigueur et relatifs à l'ouverture d'établissements congréganistes

fussent rigoureusement observés.

En présence de cette démonstration énergique, le calme se fit peu à peu, en apparence du moins, car les cléricaux n'avaient point tout à fait désarmé. Une correspondance particulière, qui nous arrive de St-Pierre, nous apporte en effet des renseignements précis sur la situation que veut et que va créer, si le ministre n'y met bon ordre, à l'enseignement laïque, le petit clan qui, il y a quelques mois, entendait procéder là-bas, à la fondation d'écoles chères à la congrégation.

La section locale du *Comité d'action républicaine aux colonies* s'est vivement émue de l'activité nouvelle que déploie en ce moment, et dans le but indiqué plus haut, le parti clérical de l'île, et elle vient d'adresser à son président, le sympathique M. Guieyssse, député, ancien ministre, le *cablogramme* suivant :

St-Pierre et Miquelon, 20 mars

Monsieur Guieyssse, député Paris,
Comité action républicaine St-Pierre
vous prie instamment agir immédiatement auprès ministre colonies à fin refuser autorisation écoles cléricales en dehors conditions prévues unanimité Conseil instruction publique Conseil administration. But clérical est ruiner enseignement laïque. Urgence, lettre suit.—Comité

M. Guieyssse va faire incessamment auprès de M. Milliès-Lacroix la démarche que lui a demandée la section de St-Pierre et Miquelon. Espérons qu'elle ne restera point sans résultat.

Georges BOUSSENOT.

LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE ST-PIERRE.

Nous apprenons que le Comité formé pour la défense des intérêts de St-Pierre vient de mettre au jour un projet qui, paraît-il, doit rendre à la Colonie son ancienne prospérité :

Il s'agit d'une proposition tendant à l'abaissement des droits de navigation.

Ce n'est pas une nouveauté qu'a trouvé le Comité de défense, cette réforme fait partie de celles proposées, préconisées et défendues depuis plusieurs années par notre énergique et vaillant délégué M. Louis Légaré.

Nous ne demandons pas mieux qu'on diminue les droits de navigation, mais nous voulons en même temps l'abolition ou le remaniement du Tarif des Douanes.

Cette mesure seule permettra à l'armement St-Pierrais, au commerce local, de reprendre leur essor et, on le sait, sans armement St-Pierre ne peut pas vivre.

La diminution des droits de navigation profiterait principalement aux armateurs métropolitains, sans compensation appréciable pour le commerce de St-Pierre.

Et pendant que, dégrévés des droits de navigation, les navires armés en France profiteraient au rabais de notre port, de nos slips, de toutes les commodités qu'ils trou-

vent ici, nous, pauvres St-Pierrais, continuons à payer, tant que le tarif général ne serait pas supprimé, les denrées, les articles d'armement etc., à des prix exorbitants.

Ce n'est pas de cette façon que nous entendons qu'on travaille au relèvement du pays.

Si le Comité de Défense avait eu parmi ses Membres de vrais St-Pierrais, et non des gens qui pour la plupart ont abandonné ce pays sans esprit de retour, il aurait vite compris qu'il faut d'abord faire le nécessaire pour que les conditions de l'existence puissent s'y améliorer et que l'armement y soit de nouveau possible.

Le programme de ces réformes est connu depuis longtemps et nous répétons que, vouloir diminuer les droits de navigation c'est tout simplement favoriser l'armement métropolitain sans avantage pour St-Pierre.

Allons Messieurs de la *Défense de nos intérêts*, qui êtes tous armateurs métropolitains, avouez donc que c'était la votre pensée de derrière la tête: vos propres intérêts bien compris passent avant ceux de la Colonie, mais nous St Pierrais, nous ne mangeons pas de ce pain là, et nous ne nous laisserons pas faire.

Armement Local.

Nous faisons appel à tous les armateurs qui ont des intérêts dans la *Colonie* et qui arment des petits métropolitains, pour leur demander à désarmer à St-Pierre leurs petits navires ou grandes goëlettes qui arment actuellement en France.

Ce n'est que par l'augmentation de l'armement local que nous pourrons arriver à relever le Pays. C'est en donnant du travail à nos voiliers, forgerons, calefats et autres artisans, que nous pourrons maintenir la population de notre Pays.

Or, nous savons que le Tarif général des Douanes va être quelque peu modifié et nous permettra de recevoir des marchandises des Etats-Unis pour notre armement colonial qui pourra être ainsi armé presque aussi bon marché que dans la métropole. Le Conseil d'Etat s'occupe activement de cette question malgré les protestations de quelques industriels métropolitains.

D'autre part, le Gouvernement serait tout disposé à rembourser à l'armement les droits sur les vins et eau-de-vie qui seraient embarqués sur les navires pêcheurs, après constatation des dits embarquements par la Douane coloniale. L'administrateur de la Colonie a dû être déjà saisi de cette affaire. Sinon, il doit lui même provoquer l'avis de la métropole à cet effet sans plus tarder.

Nous sommes en mesure d'affirmer que «La Morue Française» a l'intention d'armer 7 à 8 goëlettes de plus à St-Pierre et Miquelon.

Il est probable aussi que, dans le but de favoriser ce pauvre Pays qui se meurt, MM. C. Huet & C^{ie} y armeront un ou deux bateaux, ainsi que MM. Louis Lefèvre et Messanot. Nous espérons bien que MM. Jaquet, Fontaine, Robert, et autres armateurs armant en France et à St-Pierre suivront l'exemple qui leur sera donné.

Les 36,810 francs.

A propos du détournement commis au préjudice du Trésor et découvert l'an dernier, nous venons d'apprendre une nouvelle tellement stupéfiante que nous ne pouvons nous empêcher de poser à l'Administration la question suivante :

Est-il vrai que, pour combler le déficit de la Caisse le gouvernement ait imaginé ce qui suit :

Article 1^{er} — Les contribuables Saint-Pierre paieront les 36,810 francs dérognés.

Art. 2. — Pour arriver à ce résultat cette somme sera accassée dans les dépenses obligatoires et payées par minutes ??

Si réclament c'est de cette façon que M. Milliès-Lacroix entend régler cette affaire nous ne pouvons que le féliciter de l'empressement qu'il montre à mettre tout en œuvre pour faciliter le relèvement du pays.

Pour couronner son œuvre, nous l'engageons à envoyer des félicitations, de l'ancement et au besoin à décorer ceux qui par leur incurie, leur paresse et leur indolence ont été la cause indirecte de ce larcin.

Gendarmes et Agents de Ville.

Nous avons dit ici combien nous coûtaient les gendarmes, plus de 30,000 francs.

La ville possède un seul agent de ville, et nous n'hésitons pas à déclarer qu'en fait de police, il en fait plus que tous les gendarmes réunis :

Depuis son entrée en fonctions l'agent Talgau a relevé plus de 100 contraventions.

Le Commissaire de police, qui a peur sans doute de s'embrumer le soir, n'en a pas relevé une seule.

Il y a mieux :

On nous a affirmé qu'il y a quelque temps vers 8 ou 9 heures du soir l'agent de ville se débattait contre 4 ou 5 marins ivres. Un gendarme passe à ce moment. Vous croyez sans doute qu'il s'est empressé d'aider à l'arrestation des délinquants ? Pas du tout il a filé tout droit.

'est révoltant ! Nous demandons qu'on se débarrasse de ce Commissaire de police incapable, qui renvoie toute cette gendarmerie inutile et fort coûteuse. Avec 2 ou 3 autres agents de ville on arrivera bien à faire la police de la ville.

Si l'Administrateur ou le Commissaire ont besoin de plantons, les garçons de bureau sont là pour marcher.

AFFAIRE JUDICIAIRES.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que notre Gérant, M. William Lefèvre, a obtenu la cassation des jugements prononcés par le Tribunal de St-Pierre en faveur

du sieur Rochet dit Vadécart.

2^e MM. Lebiguais, Louis Légasse et Cecconi ont triomphé également à la Cour de Cassation et le jugement rendu en faveur de Th. Clément & Cie par le Tribunal de St-Pierre a été cassé.

3^e Seront aussi cassées toutes les affaires portées devant la Cour de Cassation et devant le Conseil d'Etat par nos amis qui ont été exécutés à St-Pierre.

S'il y a des juges à St-Pierre et Miqueion, il y en a aussi fort heureusement à Paris !

JUSTICE.

Est-il bien vrai que M. Vernerey ait radicalement exclu de toutes les commissions de visite et d'expertise certains maîtres voiliers, charpentiers, forgerons, etc., pour pouvoir donner toutes les expertises à leurs concurrents — toujours les mêmes — et qui cependant ne paient pas la double patente ?

Nous allons commencer prochainement à démasquer tous ceux qui, dans les coulisses, font de la politique au lieu de s'occuper exclusivement et avec impartialité de leurs fonctions.

Puisque l'on cherche la lutte par tous les moyens, propres et malpropres, nos adversaires s'apercevront que nous ne la craignons pas et que nous ne les craignons pas.

TRIBUNAUX.

C'est vendredi dernier 30 avril, que le Tribunal Correctionnel de la Colonie a rendu son jugement dans l'affaire diffamation contre M. le Curé de l'Île-aux-Chiens.

Henri Goater, cet ignoble personnage qui en est l'auteur, a été condamné à 200 francs d'amende et à 500 francs de dommages-intérêts, avec contrainte par corps.

UN DROLE DE MAIRE.

Serait-il vrai que le Maire de l'Île-aux-Chiens se fut oublié au point de prononcer, sur le quai de St-Pierre, les paroles qu'on lui attribue ?

Serait-il vrai qu'il ait insulté ses administrés avec les propos siorduriers ?

Si par hasard le fait est exact, nous allons voir comment les habitants de l'Île, s'ils ont du cœur au ventre, vont relever cette injure.

Lui auraient-ils donc donné en le nommant Maire tout leur esprit pour qu'il ne reste plus dans leur peau que des imbéciles ?

ULLMO.



Il y a de cela longtemps, très longtemps, vivait, dans une petite ile située bien loin d'ici, un terrible anarchiste dont les pieds noirs contrastaient étrangement avec les pieds rouges des indigènes. Géant et petits tremblaient à son approche. L'ignorant même n'était point rassuré et s'ignorait l'extrader. Hypocrisie, artifice, etc., tels étaient les fleurons qui ornaient le devant de la couronne que lui a offerte la renommée. Croyant descendre de la droite de la cuisse du grand hôte, il portait le nom, il s'embarqua, etc., de grandes phrases et faisait de l'epate.

A côté de lui, les indigènes n'avaient que du menu frein et c'est avec dédaigne qu'il les regardait au plein. Quelques bâtonnets, cependant venaient implorer ses faveurs et consulter son grand dictionnaire. Sa réputation devenait universelle, il terrorisait ceux qu'il ne pouvait convaincre, et les pauvres, affolés, se jetaient dans ses filets.

Pour produire plus d'effet, il revêtait une forme et galons.. A force d'intrigues, il réussit à s'introduire dans la gendarmerie où il y avait pénurie. Grâce à lui, la guerre éclate parmi ceux qui sont chargés de faire régner la paix. Partout il sème la haine. Pauvres gendarmes ! à chaque instant une nouvelle bombe éclate faisant des morts et des blessés. Des familles entières sont plongées dans le deuil et tous les coeurs compatisent à leur douleur. Seul le misérable reste impassible; caché dans les échelles, il fourbit ses armes pour de nouvelles victimes et n'aspire à rien moins qu'à renverser la République.

**

Un beau jour cependant le complot se découvre. Le brigadier crânement vers lui s'avance et lui dit : « misérable ! halte-là ! Au nom de la loi... » - Pardon brigadier... « Pas d'explication, suivez le peloton... » Et le navire de guerre emmène le traître pour lui faire passer conseil. Chaque nuit, de terribles cauchemars viennent troubler son sommeil, il pense à ses crimes et revoit ses victimes. Quelle honte que celle de la dégradation ! Adieu boutons, galons.. Pour expier sa vie, il va mourir sous le misérable public.

Mais, ô mystère... une intervention toute puissante le tire de sa prison. Alors fièrement il se promène dans les rues de la capitale, s'arrête à tous les étalages et en honneur, rempli sa malle de tout ce qu'il y a de plus sale, de cartes et de brochures avec toutes leurs ordure.

A leur grande stupeur, les gens de l'Île voient un jour arriver celui qu'ils croient fusillé. Les bonnes femmes abandonnant l'étable se sauvent à toutes jambes en faisant le signe de la croix et timidement par des lucarnes, surveillent l'ouverture de la malle dont elles ont peur de voir sortir le diable.

Enhardi par cette panique, Ullmo dont l'arrogance ne connaît plus de bornes, pénétre partout; de gré ou de force il défile ses boniments et présente ses transparents. Tout le monde tremble quand il montre ses dents.

Mais voici qu'un grand soupir s'échappe



de toutes les poitrines. Le traître est mort dit-on. Les journaux du soir racontent son trépas: «saoul comme une bourrique» il disparaît en bras de chemise, entre la cale et son doré, entraînant dans sa chute ses patares et sa tunique.

«Cette fois, disent les papas, il ne perverra plus nos gars. Bon débarras car il y a longtemps que cet animal là aurait du être au bagné.»

**

Sur ces entrefaites, les nouvelles les plus alarmantes nous arrivent d'une île des environs. On prétend qu'un monstre marin se précipite à l'arrière des embarcations, ouvrant démesurément la gueule et la refermant avec foreur. Est-ce un requin? on n'en sait rien. Ce qu'il y a de certain c'est qu'une baleine vient de vomir au plein la veste d'un gendarme sur laquelle est encore attachée la médaille. Le cézé a rejeté le triste déjeuner que le courant lui avait apporté. Le poison meurtrier dont cette veste était imprégnée l'avait empoisonné. Non loin d'un Cap Vert la pauvre bête gisait à découvert.

Cependant tous les dorés font une sortie sur le requin qui fuit... Les coups de fusil retentissent: on dirait l'escadre de la Baltique.

Grièvement blessé le monstre laisse derrière lui de larges tracés de sang qui rongissent l'Océan. Renversé sur le dos, il plane à la surface; il est mort, on se précipite dessus, on l'enchaîne avec des orins et la flottille triomphante ramène son butin. Sur son passage elle reçoit les hommages du grand *Champion* et de son petit *meton*: Tout comme moi les braves vociférez-vous avec fracas, vous méritez de porter *Lacroix*.

Femmes et enfants, maire et curé, gendarme, docteur suivis de l'instituteur, sont réunis autour du cadavre du monstre, cause de tant de frayeur. Silence dit le docteur soudain, on entend des gémissements humains, vite une hache repête le gendarme qui lui ouvre le ventre et que personne ne s'épouvanter... Aussitôt à stupeur! un gendarme armé de pied en cap s'en échappe proférant la menace et gesticulant comme un diable. Les femmes et les enfants poussent des cris déchirants. C'est un sauve-qui-peut général, on se barricade dans les maisons, les plus hardis de leur grenier regardent le monstre s'en aller. Pendant 3 jours et 3 nuits on est terrorisé et c'est du fond de sa caverne que le gendarme de l'endroit dresse son procès verbal.

**

Cette histoire paraîtrait invraisemblable, si le héros qui en fait la trame ne portait encore empreintes sur son visage les traces de la fameuse fusillade. Sans tunique cette fois, il rentre dans le civil où il sera plus à l'aise pour commettre ses forfaits.

Patriote à l'excès, il inculque à ses fils l'amour de la libre Amérique et reniant la France, les enrôle pour la vie sous le drapeau des Etats-Unis. Libre de tout souci, son plus grand plaisir est de fabriquer des lettres anonymes. Sur les murs, il affiche des ordures qui pleuvent sur le premier magistrat de la commune.

Par ses lectures et ses gravures, il perd bien des jeunes gens, au grand mécontentement de leurs parents. Type affreux et répugnant, homme aux mœurs infâmes, il est tout désigné à la *libre pensée* pour faire toutes les saletés.

Mandé par un vénérable il se rend en toute hâte à la capitale et pénitère dans une salle basse où doit se tramer la perte de son cœur... plusieurs fois déjà complotée, mais à chaque fois ratée.

Le misérable accepte le marché, moyenant finances. Ce chevalier d'industrie rentré dedans son île, prépare ses batteries. Cinq mois durant il cherche des complices et finit par en découvrir une bande d'hommes tarés se tiennent à ses côtés pour lui prêter main forte. Un jeune voleur de 20 ans lui a promis de soutenir jusqu'au bout le rôle de principal acteur. Il donne de nombreuses répétitions à quelques polissons qui apprennent bien leur leçon. C'est même à la sortie de la *maison du crime* qu'il faillit recevoir une pile d'un plus petit que lui.

Tout est prêt. *Une casquette* s'agit sur le quai, c'est le signal donné par le grand chef. «Canonniers à vos pièces! Car c'est demain la fête...». De sa fenêtre il met le feu aux mèches et en brave qu'il est, disparaît comme à l'ordinaire.

Les canons grondent, ébranlant tous les échos d'alentour, une bombe vient éclater jusque dans le Parquet. En vain les stipendiés se sont évertués, trois pièces ont raté, qui plus est... un canonnier manque à l'appel... Où est-il?

Pris de remords il est allé se jeter aux pieds de celui qu'on voulait crucifier, lui dénoncer l'horrible complot et implorer le pardon de sa trahison. Puis jetant à la face d'Ullmo les misérables pièces d'argent qu'il lui avait allouées pour prix de son crime, il court tout droit éclairer la Justice.

Maudit par tous les hoançets gens qui le tiennent à distance, sans influence et sans prestige, triste Ullmo devore sa honte dans l'ombre et le silence en attendant que sur sa tombe on grave cette épithaphe:

Cigit un terrible anarchiste
Dont la vie remplie de crimes
Attira sur lui le mépris public.

LI-TRÉPU
Ancien officier de l'armée Japonaise.

Service postal.

La saison d'hiver touche à sa fin et le «St-Pierre-Miquelon» va bientôt recommencer le service avec Sydney et Halifax.

Depuis le mois de janvier ce vapeur a fait le trajet direct entre St-Pierre et Halifax, et pendant ces 4 mois, les plus durs de l'année, il n'a pas été en retard une seule fois.

Avec une exactitude mathématique, le courrier arrive le jeudi pour repartir le dimanche et atteindre Halifax le mardi.

Du reste, il en est de même quand le service se fait avec Sydney, depuis plus d'un an, le «St-Pierre-Miquelon» n'a jamais manqué, contre vents et marées d'arriver et de partir aux jours fixés par les horaires.

Aussi nous adressons toutes nos félicitations au Commandant Lafourcade ainsi qu'à la Société «La Morue Française» qui n'épargne rien pour donner toute satisfaction.

Affaire Appeléix.

Notre correspondant de St Malo nous écrit que M. Appeléix a été condamné, en police correctionnelle, à mille francs d'amende pour escroquerie envers les marins d'un de ses navires.

Cette amende nous paraît très forte, et il y a lieu de supposer que la Cour d'appel de Rennes en réduira le quantum, M. Appeléix ayant interjeté appel du jugement de St-Malo.

AVIS.

Paraitra prochainement, un article sensationnel.

Situation faussée par le fameux financier Antonetti ex-administrateur des îles St-Pierre et Miquelon, ses complices.

LA FAILLITE DU BUDGET

A VENDRE OU A LOUER. ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

L'habitation Beust et fils

Comptenant: Magasin à sel, à morue, à marchandise, charpenterie, tonnelerie, comptoir, écurie, boulangerie, maisons d'habitation, graves, cales, prairies.

Pompe aspirante et resoulanter, bureaux et divers objets etc.

S'adresser à Monsieur Joseph Nicolas.

NOUS ACHETONS

les timbres poste ayant servi de

ST-PIERRE ET MIQUELON

en parfait état propres et sans déchirures à

1 c.	0 f 75 le cent	2 c.	1 f 00 le cen		
4-5 c.	2 f 00	%	10 c.	3 f 00	%
15 c.	2 f 50	%	20 c.	40 f 00	%
25 c.	4 f 00	%	30 c.	15 f 00	%
40 c.	12 f 50	%	50 c.	20 f 00	%
75c-1f.	30 f 00	%	Payement p. retour		

Adresser communication-envois à

THÉODORE CHAMPION ET C^{ie}

Paris - 13 Rue Drouot - Paris.

Imp. LA VIGIE — Le Gerant: W. Lefèvre.